

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 14 / 2024

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2024

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

21 mars 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240404-14-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024



L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Janine CHEUL, Cécile DE BEIR et Dominique LEJEUNE, Messieurs David CHOLLEY, Serge DROIT Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Claudie PICHOT et Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir à Mme Lejeune), et Thierry GARNIER (pouvoir à Mr Boutin)

Madame Janine CHEUL a été élue secrétaire de séance.

Chaque conseiller ayant reçu le projet du Budget Primitif 2024, Monsieur le Maire laisse la parole à Mr TANTY Fabrice 1^{er} adjoint, qui présente en détail les prévisions et autorisations des dépenses et recettes de l'exercice.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le budget communal comporte une section de Fonctionnement et une section d'Investissement et qu'il doit être équilibré en dépenses et en recettes dans chacune d'entre elles.

Suite à cette présentation et aux débats, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE, au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, le Budget Primitif 2024 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 743.331,20 euros

Chapitres

011- Charges à caractère général: 190.644,65 euros

012- Charges de personnel: 170.500 euros

014- Atténuations de produits: 5.878,71 euros

65- Autres charges de gestion courante: 370.807,84 euros

66- Charges financières: 500 euros

67- Charges spécifiques: 5.000 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 743.331,20 euros

Chapitres

002- Résultat de fonctionnement reporté: 291.402,70 euros

013- Atténuation de charges: 2.000 euros

70- Produits de services, du domaine et ventes diverses: 11.350 euros

73- Impôts et taxes: 283.362 euros

74- Dotations et participations: 78.384 euros

75- Autres produits de gestion courante: 76.830 euros

76- Produits financiers: 2.50 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 255.513,18 euros

Chapitres

16- Emprunts et dettes assimilées: 5.000 euros

21- Immobilisations corporelles : 250.513,18 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT: 255.513,18 euros

Chapitres

001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté: 183.513,18 euros

10- Dotations, fonds divers et réserves: 2.000 euros

13- Subventions d'investissement: 30.000 euros

16- Empunts et assimilés: 40.000 euros

TOTAL DEPENSES

998.844,38 Euros

TOTAL RECETTES

998.844,38 Euros

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240404-14-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

